

---

# Rapport annuel 2014

---

## Table des matières

---

Avant-propos du président	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation	4
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14



**Lors d'une froide journée de novembre, l'ancienne fondation Helvetia Sana, devenue aujourd'hui Fondation Sana a été fondée à Berne il y a dix ans. Parallèlement, l'association Helvetia, alors vieille de 105 ans a été dissoute. Convaincre les 100 délégués de l'Helvetia de dissoudre «leur» association avait été un tour de force. Un tour de force judicieux. Après la fusion des affaires d'assurance maladie avec celles de l'association Artisana qui avait formé le nouveau leader du marché Helsana et, qui avait eu comme conséquence logique, l'abandon de l'activité opérationnelle, la structure de l'association, avec ses grandes assemblées des délégués, n'avait plus de sens.**

La transformation de l'association en une fondation a offert des structures stables et durables à l'actionnaire majoritaire d'Helsana. Cette transformation a également ouvert la voie à son développement. Durant ces dix dernières années, la Fondation s'est développée, de la jeune pousse qu'elle était, pour devenir un acteur majeur du secteur de la santé. Elle a repris de nouvelles tâches. Durant l'année sous revue, nous avons ainsi pu remettre, dans le cadre d'une cérémonie émouvante, le 4ème Prix Sana à des personnes qui s'engagent pour leurs semblables sans compter et sans rien attendre en retour, et qui évitent ainsi des coûts considérables à notre société.

Les deux fonds créés en 2005 sont, eux aussi, bien établis. Après les premières années avec des demandes encore peu nombreuses, le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a enregistré 75 demandes en 2014 et le Fonds pour la promotion de la santé 41 demandes. Depuis sa fondation en 2005, le Fonds pour la promotion de la santé a accordé plus de 1,6 million de francs à des projets de promotion de la santé. Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a, quant à lui, alloué environ 600 000 francs, durant ces quatre dernières années, à des personnes dans une situation financière difficile en raison de traitements médicaux indiqués.

La Fondation a également poursuivi son développement à l'interne. Une modification des statuts a ainsi permis, l'année dernière, de pouvoir réduire à nouveau le nombre de membres du Conseil de fondation afin de pouvoir travailler de manière encore plus efficace. (Le nombre de membres selon les statuts se montait jusqu'ici à 40 au minimum). L'objectif de la réduction est que chaque membre du Conseil de fondation puisse assumer une fonction supplémentaire au sein de la fondation, afin d'assurer des liens plus étroits avec cette dernière. Par ailleurs, nous avons nommé, cette année, un directeur adjoint, afin d'assurer une meilleure gestion des affaires de la fondation, qui se sont fortement développées, ainsi qu'une capacité de réaction accrue face à des événements

imprévus. Cela démontre que la jeune pousse Fondation Sana a connu un développement réjouissant.

Ce développement est également favorisé par les excellents rapports avec nos partenaires Helsana et Artisana. Durant ces dernières années, des échanges trilatéraux dynamiques, basés sur la confiance, au niveau des présidents ont été mis en place. Cela a également des répercussions positives au plan opérationnel, dans la mesure où des rencontres avec Helsana ont lieu régulièrement, au niveau de la direction, afin de développer encore la collaboration déjà très intensive en faveur des assurés dans le besoin et de la promotion de la santé. Une telle collaboration est un vrai plaisir et elle permet également à la Fondation de se développer et de récolter régulièrement de nouveaux fruits, dont les assurés sont bénéficiaires.

---

**Hans Naef**  
**Président du Conseil de fondation**

## 2014: une année avec de nombreux temps forts

**L'année 2014 a été marquée par plusieurs temps forts pour la Fondation. En plus du 10<sup>ème</sup> anniversaire qui était un événement attendu et qui avait pu être préparé, le non du peuple à l'initiative pour une caisse-maladie unique et sociale a été un deuxième temps fort, certes espéré, mais qui n'allait pas forcément de soi. Exceptés ces deux événements extraordinaires, les affaires principales de la fondation dans le domaine des fonds et du Prix Sana n'ont guère attiré l'attention, malgré leur excellente santé.**

Pour la Fondation Sana, le thème le plus important de l'année 2014 a été sans conteste la votation sur la caisse-maladie unique et sociale. Une telle caisse démesurée aurait empoigné le problème du mauvais côté. Plutôt que de s'attaquer à l'augmentation constante des coûts des prestations, celle-ci visait à étatiser les assureurs maladie, qui répercutent ces coûts sous forme de primes. Au niveau des coûts, rien n'aurait été gagné, car les frais administratifs, d'environ 5% actuellement dans le domaine de l'assurance obligatoire, n'auraient pas été plus avantageux dans une caisse étatique, non soumises à la concurrence. Les caisses-maladie auraient été les boucs émissaires en étant tenues pour responsables de l'augmentation effrénée des coûts. Heureusement, le peuple suisse n'a pas été dupe et a balayé la caisse unique en automne 2014 avec un refus clair et net de 62% des voix.

### Activités des organes de la fondation

#### *Conseil de fondation:*

La séance ordinaire du Conseil de fondation de la Fondation Sana a eu lieu le 4 avril 2014 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Dans le cadre des affaires statutaires, le Conseil de fondation a été informé de l'évolution des affaires de la fondation et a approuvé le rapport annuel et les comptes annuels 2013 ainsi que le budget 2014 de la Fondation Sana. A côté de la réélection des membres sortants du Conseil de fondation, Monsieur Stephan Kronbichler a été élu au Conseil de fondation et Monsieur Peter Frey au Comité du Conseil de fondation.

Par ailleurs, le Conseil de fondation a été informé par le président et le directeur d'Helsana de l'évolution des affaires et du résultat annuel d'Helsana. Sur la base de ces informations orales et du rapport annuel écrit d'Helsana, le Conseil de fondation a approuvé le rapport annuel ainsi que les comptes du groupe et les comptes annuels 2013, à l'intention de l'assemblée générale. Dans le cadre du renouvellement complet du Conseil d'administration d'Helsana, les membres sortants du Conseil d'administration de la Fondation Sana ainsi que le président indépendant Thomas Szucs ont été réélus pour un nouveau mandat de deux ans. Monsieur Yves Cuendet a été nouvellement élu comme membre du

Conseil d'administration, en remplacement du vice-président partant Guy Emmenegger, et la membre sortante du CA Michela Ferrari-Testa a été nouvellement élue à la vice-présidence. Le Conseil de fondation a également approuvé la nomination de Messieurs Kurt Gfeller et Reto Stump par l'association Artisana, pour la réélection au Conseil d'administration d'Helsana.

En plus de la séance ordinaire de mars du Conseil de fondation, l'ensemble du Conseil de fondation a été invité à Stettbach, le 7 juillet 2014, par le Conseil d'administration d'Helsana, pour la désormais traditionnelle manifestation d'information.

Un grand moment pour la fondation et le Conseil de fondation a été la fête du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation Sana, qui a eu lieu le samedi 29 novembre 2014, à la suite de la remise du Prix Sana, à Lucerne. Ces festivités ont eu lieu en présence d'invités d'Helsana, d'Artisana et de la Fondation Sana, ainsi que de la presque totalité des membres du Conseil de fondation avec leurs compagnes.

#### *Comité du Conseil de fondation:*

En 2014, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni pour six séances. En sus de la préparation des affaires du Conseil de fondation et de l'assemblée générale d'Helsana, le Comité du Conseil de fondation s'est penché sur les trois domaines de l'activité d'utilité publique: le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin, le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention ainsi que le Prix Sana. Hormis les thèmes dominants de la caisse unique et du 10<sup>ème</sup> anniversaire, le Comité du Conseil de fondation a également discuté de la pérennité à moyen et à long terme des activités de la fondation et de la planification de la relève du Conseil de fondation. Afin de gérer les activités toujours plus nombreuses de la fondation, le secrétariat a été renforcé par un directeur adjoint.

Le Comité du Conseil de fondation a également assumé sa responsabilité en tant qu'actionnaire principal d'Helsana en s'informant, lors de chaque séance, des affaires stratégiques et de l'évolution des affaires de l'entreprise. Parallèlement, les présidents et les directeurs des deux actionnaires se sont rencontrés dans le cadre des séances désormais traditionnelles.

#### *Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention:*

La Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est à nouveau réunie à cinq reprises durant l'année sous revue et a évalué, au total, 40 demandes. Les 41 demandes reçues constituent une réduction d'environ 30 pour cent par rapport à l'année précédente, qui avait vu un nombre particulièrement élevé de demandes.

Les statistiques des demandes pour l'année 2014 du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent comme suit:

Objets	Fonds pour la promotion de la santé
<b>Nouvelles demandes</b> (1.1. – 31.12.2014)	41
<b>Demandes en suspens</b> (31.12.2014)	9
<b>Décisions</b>	40
Demandes approuvées	8
Demandes rejetées	31
<b>Total des montants approuvés</b>	CHF 104 955.00
<b>Total des versements effectués</b>	CHF 84 955.00

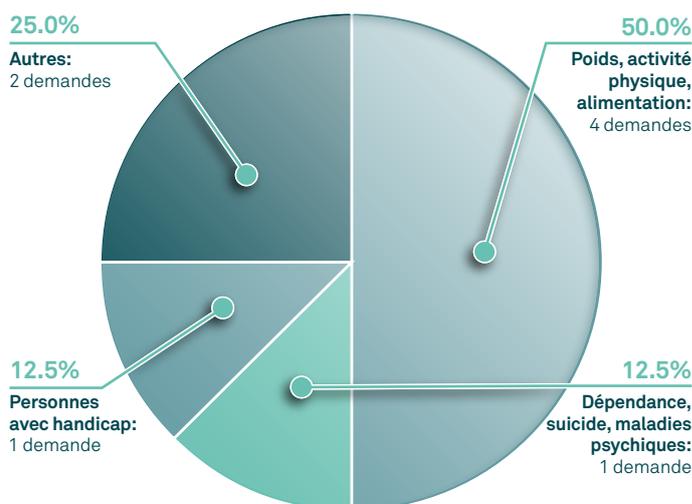
Le recul des demandes reçues ainsi que l'augmentation du nombre de projets ne correspondant aucunement au but du fonds ont conduit la commission à se réunir, en novembre, pour une séance stratégique. Dans ce cadre, les membres du fonds ont discuté différentes possibilités d'améliorer la notoriété du fonds. Ceux-ci sont toutefois unanimes pour estimer que le nombre de demandes n'est pas déterminant à lui seul, mais ce sont surtout des projets attrayants pour la promotion de la santé qui sont souhaités. En plus de l'utilisation ciblée de dépliants de la fondation, le bouche-à-oreille est particulièrement important. Parallèlement, le Fonds doit également être plus présent dans Senso, le magazine des clients d'Helsana. Afin d'attirer de bons projets pour la promotion de la santé et ainsi mieux positionner le fonds, des projets de référence sur le site Internet de la Fondation Sana seront présentés à l'avenir.

Par ailleurs, la commission a constaté que la complexité des thèmes avait augmenté, notamment en ce qui concerne les demandes de soutien de projets de recherche. Parallèlement, les demandes tendent à devenir plus volumineuses et les annexes jointes plus nombreuses. De ce fait, les coûts pour la préparation des demandes n'ont pas diminué, malgré la réduction de leur nombre, et le processus de prise de décision au sein de la commission est devenu plus exigeant. Afin de rester à la hauteur de ces exigences, des perfectionnements annuels dans le domaine de la promotion de la santé sont prévus pour les spécialistes d'Helsana.

Au plan thématique, la majorité des demandes approuvées concernait la promotion de l'activité physique et la prévention des dépendances et des abus. Comme par le passé, la commission a approuvé une demande du salon Swiss Handicap. Par ailleurs, un projet de recherche sur la santé générale, l'alimentation et le développement, ainsi que

la sollicitation de prestations de santé, en Suisse, par les enfants en bas âge ont été soutenus l'année dernière.

### Domaines des demandes approuvées



Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a effectué des versements effectifs de CHF 104 955.00 durant l'année sous revue. Après régularisations, la charge comptable pour les contributions de soutien à des projets s'élève à CHF 121 955.00 pour l'année 2014. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 231 890.35 au 31.12.2014.

**Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions de soutien dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et destinés à améliorer la santé générale de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.**

### Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin:

Avec 75 demandes reçues durant l'année sous revue – soit 10 de plus qu'en 2013 –, les demandes ont atteint un nouveau record. Cette tendance à la hausse montre que le fonds est

bien établi et qu'il devient de plus en plus connu comme possibilité de soutien pour des assurés dans le besoin.

La commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin s'est réunie à cinq reprises en 2014 et a traité, au total, 66 demandes. Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2014:

Objets	Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin
<b>Nouvelles demandes</b> (1.1. – 31.12.2014)	75
<b>Demandes en suspens</b> (31.12.2014)	19
<b>Décisions</b>	66
Demandes approuvées	52
Demandes rejetées/retirées	16
<b>Total des montants approuvés</b>	CHF 148 404.68
<b>Total des versements effectués</b>	CHF 117 003.30

Comme l'année précédente déjà, près de 80 pour cent des demandes ont été approuvées en 2014. Il convient de préciser que les demandes partiellement approuvées ont également été prises en compte dans la statistique. Celles-ci

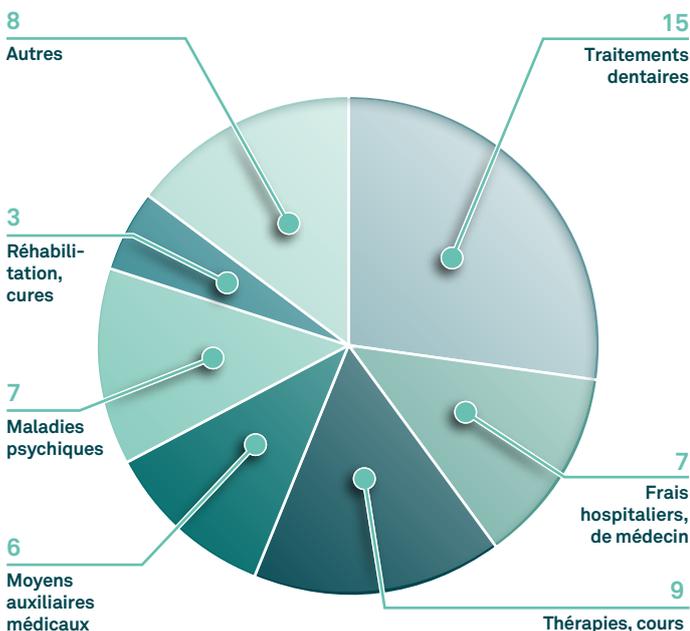
représentent une part relativement importante, du fait que, dans bien des cas, les conditions pour l'approbation de la demande étaient réunies, mais que les montants demandés dépassaient le coût du traitement médical nécessaire.

Les nombreuses demandes en suspens à la fin de l'année sont dues au fait que ces demandes sont souvent insuffisamment fondées et qu'il manque les annexes nécessaires à leur traitement. Souvent, les documents complémentaires demandés par le secrétariat ne sont pas envoyés au complet, ce qui retarde le traitement des demandes par la commission.

Une grande partie des demandes concernaient, une fois de plus, des traitements dentaires ou orthodontiques. Les expertises succinctes toujours demandées dans de tels cas aident la commission à évaluer la nécessité médicale de ces interventions. Des paiements pour des aides auditives et des participations aux coûts d'opérations de la cataracte sont également régulièrement approuvés.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a été alimenté de CHF 175 000.– durant l'année sous revue. En 2014, ce Fonds a approuvé des prestations pour CHF 148 404.68 et a versé des prestations effectives de CHF 117 006.30. Après régularisations, la charge comptable pour les contributions de soutien s'élève à CHF 130 311.40. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 397 222.66 au 31.12.2014.

**Domaines des demandes approuvées**



**Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.**

*Commission des placements:*

La Commission des placements est chargée de surveiller la gestion des dépôts bancaires par les banques. Elle contrôle au moins trimestriellement les rapports de rendement des

banques. Au total CHF 3,25 millions supplémentaires ont été déposés, en 2014, dans les deux dépôts, respectivement, de la Banque cantonale bernoise et de la banque Notenstein.

#### *Prix Sana*

En 2014, le Prix Sana a été attribué pour la quatrième fois. La Commission du Prix Sana s'est réunie à six reprises, au cours desquelles elle a préparé l'organisation de la remise du prix 2014 dans le cadre du salon Swiss Handicap, à Lucerne, ainsi que la publication du Prix Sana 2015. L'activité principale de la commission consiste toujours à procéder au tri des nominés, à l'intention du jury, et à sélectionner la vingtaine de lauréats potentiels à présenter au jury.

Le jury de haut rang est présidé par le Dr René Prêtre (chirurgien pédiatrique et Suisse de l'année 2009). Il est secondé par les membres du jury Annemarie Huber-Hotz (présidente de la CRS), Michelle Zimmermann (organisatrice de l'élection de Miss Handicap), Thomas Szucs (président du Conseil d'administration d'Helsana) et Hans Naef (président de la Fondation Sana). Il a sélectionné les trois lauréates du Prix Sana parmi les lauréats potentiels.

Le premier prix de 12 000 francs est allé à Carmen Arnold. Elle est mère de deux enfants adultes lourdement handicapés, dont elle continue de s'occuper chez elle, avec beaucoup d'engagement, pendant environ 150 jours par an malgré de terribles coups du sort. Le deuxième prix de 10 000 francs a été remis à Anna Stutz. Il y a 14 ans, elle a créé une fondation et un home pour enfants autistes, après avoir recherché en vain une assistance pour sa propre fille autiste. Enfin, le troisième prix de 8 000 francs a récompensé Claire Erne, qui s'occupe de son mari depuis 26 ans et aide également par son courage et ses conseils d'autres proches soignants dans le groupe d'entraide qu'elle a elle-même fondé.

Pour le Prix Sana 2014, la Fondation Sana a volontairement développé le traitement par les médias. Cela, dans la conviction que le Prix Sana reste insuffisamment connu et qu'une plus grande notoriété auprès du grand public favoriserait l'initiative propre et l'entraide, que le Prix Sana est destiné à susciter au sein de la population. Cet objectif a été clairement atteint grâce à un article de trois pages dans la revue «Schweizer Familie» ainsi que d'innombrables articles dans des quotidiens et des médias en ligne.

L'appel à candidatures pour le Prix Sana 2015 a été lancé le jour même de la remise du prix. Le dépliant pour le Prix Sana 2015 a été envoyé mi-décembre à plus de 800 000 ménages avec un mailing d'Helsana. Parallèlement, ce dépliant a, pour la première fois cette année, également été envoyé à toutes les organisations Spitex de Suisse, en les invitant à nommer des personnes de leur entourage.

Les premières nominations pour le Prix Sana 2015 ont été reçues durant l'année sous revue déjà.



#### **Finances**

Dans les pages suivantes, vous trouverez les comptes annuels de la Fondation sous la forme d'un tableau consolidé. Le dividende d'Helsana représente le principal poste des recettes. Le résultat financier est de CHF 124 031.70, après constitution de réserves supplémentaires de CHF 380 000 pour fluctuation des titres.

Les dépenses sont à peu près stables, au niveau de l'année précédente. Nouvellement, on y trouve le poste (unique) «10<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation Sana», avec CHF 20 045.70. Des augmentations sensibles ayant entraîné des dépassements budgétaires s'observent du côté des frais de personnel (frais supplémentaires liés la création du poste d'adjoint), du Prix Sana (intensification des efforts publicitaires), des traductions (principalement dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire, des dépliants de la fondation et du travail médiatique lié au Prix Sana) ainsi que du poste Internet (rafraîchissement du site Internet). Pour le reste, Le budget a une fois de plus été très bien respecté, et les autres postes sont au niveau du budget, voire en dessous de celui-ci. Globalement, les comptes de la fondation bouclent avec un excédent de recettes de CHF 1 416 321.94. Le bilan consolidé présente des actifs de CHF 65 643 385.31 et un capital propre de CHF 64 396 695.86. Le portefeuille de titres d'une valeur d'environ CHF 8,6 millions est réparti sur deux banques, à des fins de diversification et pour assurer une meilleure stabilité.

	Fondation	
	CHF 1.1 – 31.12.2014	CHF 1.1 – 31.12.2013
<b>Recettes</b>		
Subventions reçu des tiers	0.00	0.00
Dividende Helsana	2 212 000.00	2 765 000.00
Revenus financiers	543 055.61	263 475.57
Charges financières	-419 023.91	-54 368.06
Bénéfice d'exploitation	124 031.70	209 107.51
Allocations aux Fonds		
<b>Total des recettes</b>	<b>2 336 031.70</b>	<b>2 974 107.51</b>
<b>Dépenses</b>		
Président	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	59 141.80	59 786.20
Conseil de Fondation	25 811.56	36 533.40
<b>Organes</b>	<b>114 953.36</b>	<b>126 319.60</b>
Frais de personnel	94 500.00	89 640.00
Frais/Depenses	2 237.60	2 571.10
<b>Secrétariat</b>	<b>96 737.60</b>	<b>92 211.10</b>
Prix Sana	152 615.60	140 425.60
Comptabilité/révision	12 935.70	12 018.20
Relations publiques	30 312.75	30 000.00
10 ans Fondation SANA	20 045.70	0.00
Conseils	2 592.00	2 134.75
<b>Frais tierces et projets</b>	<b>218 501.75</b>	<b>184 578.55</b>
Location et frais accessoires	21 780.00	21 937.70
Frais postaux/téléphone/copies	5 883.05	5 697.40
Infrastructure de bureau	10 260.00	9 938.00
Matériel de bureau et imprimés	2 569.80	5 567.40
Rapport annuel	9 998.55	9 504.55
Traductions/Expertises	5 153.10	1 976.10
Internet	7 472.55	4 649.30
Divers	1 400.00	2 900.00
<b>Autres dépenses</b>	<b>64 517.05</b>	<b>62 170.45</b>
Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	175 000.00	175 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	250 000.00	250 000.00
Soutiens	0.00	0.00
<b>Allocations</b>	<b>425 000.00</b>	<b>425 000.00</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>919 709.76</b>	<b>890 279.70</b>
Recettes non liées à la période	0.00	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
<b>Excédent de recettes/dépenses</b>	<b>1 416 321.94</b>	<b>2 083 827.81</b>

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 1.1 – 31.12. 2014	CHF 1.1 – 31.12. 2013	CHF 1.1 – 31.12. 2014	CHF 1.1 – 31.12. 2013	CHF 1.1 – 31.12. 2014	CHF 1.1 – 31.12. 2013
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	2 212 000.00	2 765 000.00
386.30	575.70	130.85	214.60	543 572.76	264 265.87
-351.95	-285.30	-101.53	-101.55	-419 477.39	-54 754.91
34.35	290.40	29.32	113.05	124 095.37	209 510.96
175 000.00	175 000.00	250 000.00	250 000.00	---	---
<b>175 034.35</b>	<b>175 290.40</b>	<b>250 029.32</b>	<b>250 113.05</b>	<b>2 336 095.37</b>	<b>2 974 510.96</b>
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
7 410.60	6 027.00	24 410.60	28 646.40	90 963.00	94 459.60
0.00	0.00	0.00	0.00	25 811.56	36 533.40
7 410.60	6 027.00	24 410.60	28 646.40	146 774.56	160 993.00
48 600.00	42 120.00	27 288.00	38 232.00	170 388.00	169 992.00
0.00	0.00	0.00	0.00	2 237.60	2 571.10
48 600.00	42 120.00	27 288.00	38 232.00	172 625.60	172 563.10
0.00	0.00	0.00	0.00	152 615.60	140 425.60
0.00	0.00	0.00	0.00	12 935.70	12 018.20
9 450.00	0.00	0.00	0.00	39 762.75	30 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	20 045.70	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	2 592.00	2 134.75
9 450.00	0.00	0.00	0.00	227 951.75	184 578.55
0.00	0.00	0.00	0.00	21 780.00	21 937.70
0.00	0.00	0.00	0.00	5 883.05	5 697.40
0.00	0.00	0.00	0.00	10 260.00	9 938.00
1 123.20	0.00	0.00	0.00	3 693.00	5 567.40
0.00	0.00	0.00	0.00	9 998.55	9 504.55
7 073.70	1 958.05	86.40	0.00	12 313.20	3 934.15
0.00	0.00	0.00	0.00	7 472.55	4 649.30
0.00	0.00	0.00	0.00	1 400.00	2 900.00
8 196.90	1 958.05	86.40	0.00	72 800.35	64 128.50
				---	---
				---	---
130 311.40	182 031.05	121 955.00	170 200.00	252 266.40	352 231.05
130 311.40	182 031.05	121 955.00	170 200.00	252 266.40	352 231.05
<b>203 968.90</b>	<b>232 136.10</b>	<b>173 740.00</b>	<b>237 078.40</b>	<b>872 418.66</b>	<b>934 494.20</b>
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>-28 934.55</b>	<b>-56 845.70</b>	<b>76 289.32</b>	<b>13 034.65</b>	<b>1 463 676.71</b>	<b>2 040 016.76</b>

<sup>1)</sup> paiements internes de la Fondation

	<b>Fondation</b>	
	CHF 31.12.2014	CHF 31.12.2013
<b>Actifs</b>		
Liquidités	822 137.67	2 760 146.62
Avoir sur l'Impôt anticipé	218 989.23	267 243.53
Actifs transitoires	0.00	648.95
Dépôts avec mandat de gestion	8 669 428.20	4 920 724.31
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
<b>Total des actifs</b>	<b>65 010 555.10</b>	<b>63 248 763.41</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capital étranger</b>		
Engagements	11 150.05	22 802.50
Passifs transitoires	351 822.20	374 700.00
<b>Total des Fonds étranger</b>	<b>362 972.25</b>	<b>397 502.50</b>
<b>Réserve sur fluctuation des titres</b>	<b>880 000.00</b>	<b>500 000.00</b>
<b>Fonds propres</b>		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	7 051 260.91	4 967 433.10
Excédent de recettes	1 416 321.94	2 083 827.81
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>63 767 582.85</b>	<b>62 351 260.91</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>65 010 555.10</b>	<b>63 248 763.41</b>

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 31.12.2014	CHF 31.12.2013	CHF 31.12.2014	CHF 31.12.2013	CHF 31.12.2014	CHF 31.12.2013
400 804.66	434 325.86	231 890.35	155 525.94	1 454 832.68	3 349 998.42
135.20	201.50	0.00	75.09	219 124.43	267 520.12
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	648.95
0.00	0.00	0.00	0.00	8 669 428.20	4 920 724.31
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
<b>400 939.86</b>	<b>434 527.36</b>	<b>231 890.35</b>	<b>155 601.03</b>	<b>65 643 385.31</b>	<b>63 838 891.80</b>
3 717.20	8 370.15	0.00	0.00	14 867.25	31 172.65
0.00	0.00	0.00	0.00	351 822.20	374 700.00
3 717.20	8 370.15	0.00	0.00	366 689.45	405 872.65
0.00	0.00	0.00	0.00	880 000.00	500 000.00
426 157.21	483 002.91	155 601.03	142 566.38	55 881 758.24	55 925 569.29
0.00	0.00	0.00	0.00	7 051 260.91	4 967 433.10
-28 934.55	-56 845.70	76 289.32	13 034.65	1 463 676.71	2 040 016.76
397 222.66	426 157.21	231 890.35	155 601.03	64 396 695.86	62 933 019.15
<b>400 939.86</b>	<b>434 527.36</b>	<b>231 890.35</b>	<b>155 601.03</b>	<b>65 643 385.31</b>	<b>63 838 891.80</b>

## Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation	CHF 2014	CHF 2013
<b>Participations</b>			
Helsana, Zürich, capital actions CHF 70 mios	79 %	55 300 000.00	55 300 000.00
<b>Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation</b>			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		500 000.00	500 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		380 000.00	0.00
<b>Titres - Réserve pour fluctuation sur titres</b>		<b>880 000.00</b>	<b>500 000.00</b>
Les charges financières se composent de:			
• Frais d'administration des dépôts BEKB et Notenstein, Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs		39 023.91	33 134.58
• Perte sur le cours des titres en dépôt		0.00	21 233.48
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		380 000.00	0.00
<b>Charges financières</b>		<b>419 023.91</b>	<b>54 368.06</b>
• Profit sur les compte liquide		1 028.06	1 087.92
• Rendement des titres en dépôts		105 391.15	95 984.65
• Profit sur les cours des titres en dépôt		436 636.40	166 403.00
<b>Revenus financiers</b>		<b>543 055.61</b>	<b>263 475.57</b>
<b>Analyse des risques</b>			
Une analyse des risques à été réalisée par le Conseil d'administration de la fondation. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la fondation est exposée et la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact.			
<b>Fonds en gestion externe</b>			
• Etat du capital du Fonds d'aide (annexe)		397 222.66	426 157.21
• Etat du capital du Fonds pour la promotion de la santé (annexe)		231 890.35	155 601.03

Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung



Bringt Sie weiter

## Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de la Fondation Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que le fonds d'aide pour les assurés dans le besoin, le fonds pour la promotion de la santé et consolidé), pages 8 à 12, de la Fondation Sana pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Gümligen, le 27 janvier 2015

T+R SA

**Fredy Klopfenstein**  
Agent fiduciaire avec brevet  
fédéral  
Expert-réviseur agréé

**Philipp Burri**  
Expert fiduciaire diplômé  
Expert-réviseur agréé  
Responsable du mandat

### T+R AG

Sägeweg 11  
CH-3073 Gümligen  
Tel. + 41 31 950 09 09  
Fax + 41 31 950 09 10  
info@t-r.ch | www.t-r.ch

Niederlassung Biel  
Karl-Neuhaus-Strasse 8  
2502 Biel/Bienne  
Tel. + 41 32 332 87 70  
Fax + 41 32 332 87 72

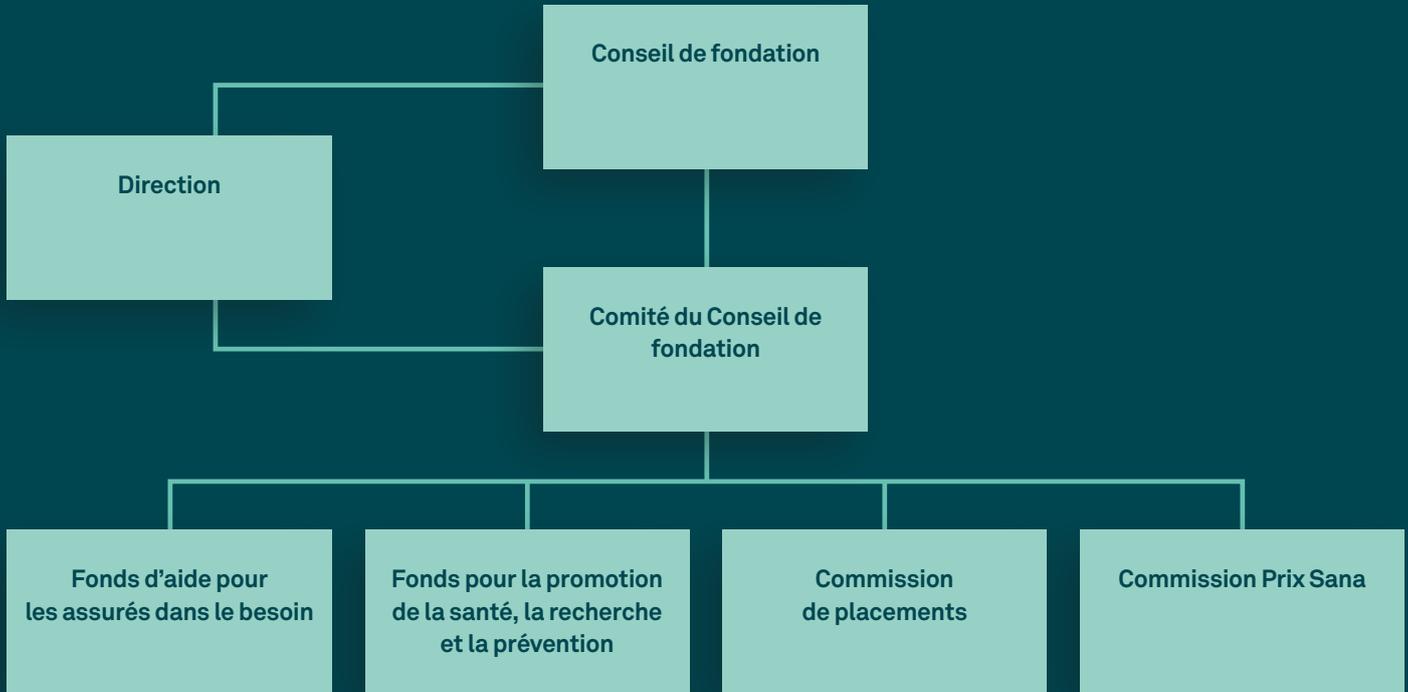
Niederlassung Kerzers  
Gerbeckerstrasse 8  
3210 Kerzers  
Tel. + 41 31 950 09 89  
Fax + 41 31 755 79 27

Niederlassung Murten  
Rue de l'Hôpital 25a  
3280 Murten-Meyriez  
Tel. + 41 26 672 15 13  
Fax + 41 31 950 09 10

Mitglied der Treuhand-Kammer



Organigramme



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et pouvoir législatif de la fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2014, le Conseil de fondation comptait 29 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe quatre commissions permanentes: les commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission des placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation. La Commission du Prix Sana a été mise en place pour l'organisation du Prix Sana de la santé.

**Conseil de fondation**

Michael Arnet	3012 Bern
Dora Bachmann	5103 Möriken
Diego Benz	6313 Menzingen
Robert Berger	6467 Schattdorf
Erwin Bruhin	8863 Buttikon (jusqu'au 10.04.2014)
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin
Jürg Dommer	9471 Buchs
Guy Emmenegger	3006 Bern
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Stephan Kronbichler	1227 Carouge (depuis le 10.04.2014)
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemier
Liliane Loye-Métraiiller	3968 Veyras (jusqu'au 10.04.2014)
Peter Matthes	1226 Thônex
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Gérard Pafumi	1008 Prilly
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Luzern
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheim
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Margrit Tanner	8913 Ottenbach
Jean-Pierre Thiébaud	6010 Kriens
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Herbert Wirth	8400 Winterthur

**Comité du Conseil de fondation**

Hans Naef	Président
Paola Müller-Storni	Vice-présidente
Jürg Dommer	Membre
Christian Rey	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Peter Frey	Membre (depuis le 10.04.2014)

**Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin**

Robert Steffen	Président
Paola Müller-Storni	Membre
Erna Widmer-Häberling	Membre

**Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention**

Marie Catherine Saladin-Echle	Présidente
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Diego Benz	Membre
Stephan Kronbichler	Membre

**Commission de placements**

Franz Stalder	Président
Gérard Pafumi	Membre
Christian Rey	Membre

**Commission Prix Sana**

Margrit Stadler-Egli	Présidente
Franz Stalder	Membre
Marco Schmidiger	Membre

**Organe de révision**

T+R AG	Sägeweg 11
	3073 Gümligen

